**No 8200**

CHAMBRE DES DEPUTES

**PROJET DE LOI**

**relative au réaménagement et au remplacement de l’ensemble des infrastructures du camp militaire à Waldhof**

**RESUME**

Le projet de loi 8200 concerne le réaménagement du Camp militaire à Waldhof. Les travaux sont déclarés d’utilité publique et les dépenses engagées au titre du projet sont imputables à charge des crédits du Fonds d’investissements publics administratifs. Le budget prévu pour le projet sous référence est prévu à (arrondi) 81 500 000 euros.

L’agression russe de l’Ukraine et ses implications pour la sécurité sur le continent européen ont rappelé l’importance et le besoin d’une armée efficace, fonctionnelle et capable de réagir en cas de crise.

Malgré quelques améliorations opérées au fil des années, les bâtisses du Camp militaire ne sont plus alignées aux normes de sécurité générale et techniques en vigueur. Les infrastructures existantes ne répondent ni aux besoins fonctionnels, ni aux exigences légales et ni aux standards de l’OTAN. C’est dans ce contexte que le réaménagement du Camp militaire répond non seulement au besoin d’une armée faisant face à un nombre croissant de défis dans le cadre de ses engagements nationaux et internationaux, mais aussi à la nécessité d’une mise en conformité technique et fonctionnelle du site suite à l’évolution des paradigmes otaniens en matière de gestion de stockage de munitions et en raison de l’état de vétusté avancée de l’infrastructure.

Le programme de construction prévoit :

* la restructuration de l’infrastructure administrative ;
* la restructuration de l’infrastructure d’entreposage du matériel inerte ;
* la construction d’un abri couvert pour l’instruction du personnel ;
* le remplacement du stockage permanent de munitions et l’aménagement d’un abri de stockage temporaire ;
* la construction d’un nouvel atelier de munitions ;
* l’aménagement d’une aire de chargement et de déchargement et d’une zone d’attente ;
* le renforcement de l’infrastructure de sécurité ;
* l’aménagement de l’aire de stationnement du personnel militaire ; et
* la renaturation d’une partie du camp actuel.